



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
pour publication immédiate**

**LES DIRECTIONS D'ÉCOLE ET LES SERVICES DE GARDE**

---

*Anjou, le 4 décembre 2001* – Réagissant au dépôt du tome II du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour 2000-2001, les directions d'école désirent apporter des précisions au portrait de la réalité des services de garde en milieu scolaire qui s'en dégage.

De l'avis des présidents des trois regroupements de directions d'école, Monsieur Robert Morin, (Fédération québécoise des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement), Monsieur Serge Rodrigue (Association québécoise du personnel de direction des écoles), et Monsieur Jacques Delfosse (Association montréalaise des directeurs d'établissement scolaire), le Vérificateur général trace un portrait plutôt incomplet de la réalité des services de garde en milieu scolaire en les isolant et en oubliant que ces services sont complémentaires dans une école dont la mission première est d'éduquer, d'instruire et de socialiser les jeunes.

Tous savent que l'implantation des services de garde s'est faite rapidement, passant de plus ou moins 50 000 élèves gardés en 1997 pour atteindre plus de 150 000 en 2001. Sur le plan des principes, le Ministère « orienteur » a jugé bon de développer ces services à l'école et de les rendre accessibles à tous, mais le Ministère « employeur », par l'entremise de ses commissions scolaires, n'a pas nécessairement construit tous les locaux, embauché tout le personnel et dégagé toutes les ressources requises par ses orientations. La majorité des écoles du Québec n'ont pas été construites pour donner ces services et c'est souvent en utilisant les rares locaux libres et les salles de classe qu'elles réussissent à accueillir les élèves inscrits aux services de garde et à leur fournir des services de qualité.

Par conséquent, lorsque le Vérificateur général dresse un diagnostic sur les services de garde en milieu scolaire, il faut poser les bonnes questions, faire ressortir clairement les niveaux de responsabilité et rechercher les améliorations aux bons endroits. Il est vrai que les parents dont les enfants fréquentent les services de garde s'en disent assez satisfaits, mais ces parents connaissent aussi les possibilités et les limites de leurs écoles et comprennent qu'on y fait pour le mieux avec les ressources existantes.

Un des principes de la reddition de comptes est l'adéquation entre les attentes et les capacités. Est-ce que les attentes formulées par le Vérificateur général peuvent être rencontrées adéquatement avec les pouvoirs et les ressources actuels des écoles?

Les directeurs et directrices d'école ne craignent pas de prendre des responsabilités et de faire de leur école le pivot des services à donner aux jeunes québécois mais ils se refusent à donner des services à rabais et tiennent à rappeler que pour donner des services de qualité, dans le contexte de la Loi sur l'instruction publique, il leur faut les marges de manœuvre et les ressources nécessaires pour assurer la réussite éducative des jeunes.

- 30 -

**Sources et informations :**

<b>FQDE</b>	<b>(514-353-7511)</b>
<b>AMDES</b>	<b>(514-328-6990)</b>
<b>AQPDE</b>	<b>(418-838-1088)</b>